

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL
DU VELODROME BREST-PONANT-IROISE**

Séance du mardi 2 juin 2026

ADMINISTRATION – Election des membres de la Commission d'appel d'offres.

En application de l'article 22 du code des marchés publics, la commission d'appel d'offres est composée :

- du président ou d'un représentant désigné par lui :
- de 5 membres du comité syndical élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste
- d'un nombre de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires.

L'élection des membres de la commission d'appel d'offres a donné les résultats suivants :

<u>Titulaires</u>
Jean-Pierre RICHARD.
Sylvain ROUDAUT
Cédric VIGOUROUX
Michel LABBE
Patrice HELARY
<u>Suppléants</u>
Delphine BOURSIER
Frédérique CLECH
Pascal PRIGENT
Timothé PAPIN
Mehdi BOURAYA

DECISION DU COMITE SYNDICAL :

Vote pour : 17

Vote contre : 0

Abstention : 0

Pour extrait conforme au registre,

Le secrétaire de séance :

Mehdi BOURAYA



Le Président,

Yannick LOSSOUARN

